

Pour le chef d'établissement, le délégué à la protection des données et le référent numérique

Dossier technique et juridique

Ce qu'un établissement doit savoir avant de déployer 1cours1bot : qui est responsable de quoi, quelles données sont traitées, où elles vont, combien de temps elles restent, comment elles sont protégées, et comment commander.

Version du 15 octobre 2026. Ce dossier résume la politique de confidentialité et le contrat de sous-traitance, qui font foi.

L'ESSENTIEL

- **Avec des élèves, l'autorité scolaire est responsable de traitement** : le ministère pour un accès par le GAR, l'établissement sinon. Eidolon est sous-traitant, et son contrat reprend les clauses contractuelles types de la Commission européenne.
- **Données hébergées en France, traitées dans l'Union européenne ou en Suisse**. Seule exception : la recherche web, désactivée par défaut, que l'enseignant active ou non pour chaque assistant.
- **Élèves sous pseudonyme**, sans adresse électronique obligatoire. Le suivi des conversations par l'enseignant est désactivé à la création de chaque assistant. Ni publicité, ni cookie de mesure d'audience.
- **Données de l'année supprimées chaque 15 août** : conversations, réponses aux exercices, chat de classe, classes venues du GAR.
- **Sur demande** : l'analyse d'impact (AIPD) en version simplifiée, l'extrait du registre des traitements et le contrat prérempli au nom de l'établissement.

SOMMAIRE

1. L'éditeur et le service
2. Qui est responsable de quoi
3. Ce que garantit le contrat de sous-traitance
4. Les données traitées
5. Où vont les données
6. Combien de temps elles sont conservées
7. Sécurité
8. Intelligence artificielle
9. Accès et comptes
10. Droits des personnes, information des familles
11. Accessibilité
12. Commander
13. Documents

1 L'éditeur et le service

Éditeur	Eidolon, SARL au capital de 3 000 €
Siège	8 rue des Conserveries, 85100 Les Sables-d'Olonne
Immatriculation	SIRET 101 854 784 00010, RCS La Roche-sur-Yon 101 854 784
Gérant, référent pour la protection des données	Vivien Mirebeau
Contact, y compris pour les données	contact@1cours1bot.fr
TVA	TVA non applicable, article 293 B du CGI
Hébergement	OVHcloud (OVH SAS), centre de données de Gravelines, France
GAR	Ressource accessible depuis le médiacentre de l'ENT, en production depuis septembre 2026

1cours1bot est une application web. L'enseignant y construit des assistants à partir de ses propres documents : questions-réponses sur le cours, exerciceur qui guide l'élève sans lui donner la réponse, parcours scénarisé préparé à l'avance. Il y produit aussi des ressources (QCM, vrai/faux, flashcards, cartes mentales, audios, versions accessibles d'un document) et les

met à la disposition de ses classes. Les élèves s'en servent depuis un navigateur, sur ordinateur, tablette ou téléphone, sans rien installer. Un forum réservé aux enseignants complète l'ensemble.

2 Qui est responsable de quoi

Le responsable de traitement ne dépend pas de la formule, gratuite ou payante, mais du cadre de l'usage. **Tout usage avec des élèves relève d'une autorité scolaire** ; Eidolon n'y intervient qu'en sous-traitant, sur ses seules instructions.

CADRE DE L'USAGE	RESPONSABLE DE TRAITEMENT	CE QUI ENCADRE LA RELATION
Accès par le médiacentre de l'ENT (GAR) quelle que soit la formule, licence achetée comprise	Le ministère chargé de l'Éducation nationale (traitement « GAR », arrêté du 18 décembre 2017 modifié)	Le contrat d'adhésion au GAR signé par Eidolon. L'établissement n'a aucun contrat à signer ; les mentions d'information du GAR s'appliquent.
Accès direct, licence achetée par l'établissement comptes 1cours1bot ou Microsoft 365	L'établissement, représenté par son chef d'établissement	Un contrat de sous-traitance (article 28 du RGPD) qui reprend sans modification les clauses contractuelles types de la Commission européenne (décision d'exécution 2021/915), prérempli depuis l'espace de gestion.
Accès direct, licences achetées par une académie, une DRANE ou une collectivité	Responsables conjoints (article 26) : la structure qui choisit l'outil et fixe le cadre, et chaque établissement qui l'emploie	Une convention de responsabilité conjointe, et le contrat de sous-traitance : Eidolon est sous-traitant des deux.
Accès direct, enseignant inscrit de lui-même avec ses élèves	Son établissement ; dans le premier degré, le DASEN	Le contrat de sous-traitance, à la disposition de l'établissement : Eidolon en applique les garanties, qu'il ait été signé ou non. La CNIL demande à l'enseignant d'informer son chef d'établissement avant la première utilisation.

Ce dont Eidolon est responsable de traitement, et cela seulement : les comptes et les abonnements, la facturation, le forum entre enseignants, les usages hors de tout cadre scolaire, la relation avec ses clients et la sécurité de la plateforme.

Base légale de l'usage scolaire : la mission d'intérêt public confiée à l'établissement (article 6, paragraphe 1, point e, du RGPD). Le consentement des familles n'est donc pas la condition de l'usage en classe ; leur information l'est (article 13), et elle revient au responsable de traitement.

Délégué à la protection des données : Eidolon n'en a pas désigné, après examen des trois cas où l'article 37 l'impose. Le référent est Vivien Mirebeau, à contact@1cours1bot.fr. Pour l'usage scolaire, l'interlocuteur formel reste le délégué du responsable de traitement : celui de l'académie, de l'établissement, ou du ministère pour le GAR.

3 Ce que garantit le contrat de sous-traitance

Le contrat reprend les clauses contractuelles types de la Commission européenne, sans modification, et y ajoute des stipulations propres dans des parties séparées. Le modèle vierge est en ligne (section 13). Ses principaux engagements :

- **Instructions.** Eidolon ne traite les données que sur instruction documentée de l'établissement, et pour les seules finalités décrites à l'annexe II.
- **Sous-traitants ultérieurs.** Autorisation générale sur une liste convenue (section 5) ; tout ajout ou remplacement est annoncé par écrit au moins 21 jours à l'avance, et l'établissement peut s'y opposer.
- **Violation de données.** Information de l'établissement sous 48 heures, et assistance pour la notification à la CNIL.
- **Audit.** Possible pendant toute la durée du contrat, sur préavis de 10 jours, et sans préavis après une violation de données ; un par an au plus, sauf circonstances exceptionnelles.
- **Fin du contrat.** Les enseignants disposent de 30 jours pour exporter leurs données. Viennent ensuite la suppression des comptes élèves, des conversations, des résultats et des rattachements aux classes, et un procès-verbal de destruction ; les sauvegardes s'effacent au plus tard 30 jours après. Le compte qu'un enseignant a ouvert en son nom propre reste le sien.
- **Durée.** Un an, reconduit tacitement, préavis de 3 mois.
- **Service.** Disponibilité d'au moins 99 % par mois, hors maintenance programmée ; interruption de plus de 30 minutes annoncée 48 heures à l'avance ; assistance par courriel sous 72 heures.

4 Les données traitées

Aucune donnée sensible au sens de l'article 9 du RGPD n'est demandée, ni aucune identité réelle aux élèves.

PERSONNES	DONNÉES	PRÉCISIONS
Enseignants	Nom d'affichage, adresse électronique, mot de passe haché, matières enseignées, dates d'inscription et de connexion ; assistants, documents déposés, ressources, classes	Connectés par le GAR ou par Microsoft 365, ils n'ont aucun mot de passe chez 1cours1bot.
Élèves	Pseudonyme, mot de passe haché, date de dernière connexion ; conversations avec les assistants, réponses aux exercices, messages du chat de classe, préférences d'accessibilité ; adresse électronique facultative	Les réponses aux exercices ne sont pas transmises à l'enseignant et ne servent à aucune notation.
Usagers venus du GAR	Identifiant opaque, profil, établissement (UAI), classes et groupes, matières	Servent seulement à ouvrir l'accès et à rattacher chacun à ses classes ; jamais transmis à un modèle d'IA ; purgés chaque 15 août.
Visiteurs sans compte	Pseudonyme choisi, identifiant de session	Enregistrés seulement si l'enseignant a ouvert l'assistant sans compte et activé le suivi automatique. Rien n'identifie le visiteur.

Le suivi des conversations est désactivé à la création de chaque assistant : rien n'est enregistré. L'enseignant peut le régler en mode manuel, où l'élève choisit de lui transmettre une conversation, ou automatique, que signale à l'élève un indicateur permanent.

Cookies : uniquement ceux qu'exige le fonctionnement (session, protection contre la falsification de requêtes, connexion par le GAR ou par Microsoft). Aucun cookie de mesure d'audience ni de publicité, donc aucun bandeau de consentement.

5 Où vont les données

Hébergement en France : l'application, la base de données et les documents sont hébergés par OVHcloud à Gravelines, sur un serveur privé virtuel ; les sauvegardes chiffrées sont conservées sur son stockage objet, à Paris, un produit certifié ISO 27001, ISO 27017 et ISO 27018. Aucune donnée de santé n'est hébergée.

Un seul traitement sort de l'Union européenne : la recherche web. Elle est désactivée par défaut, et l'enseignant l'active ou non pour chaque assistant. La question de l'élève est alors reformulée en mots-clés par un modèle hébergé en France ; seuls ces mots-clés partent vers Google Custom Search, aux États-Unis, sans nom, identifiant, établissement ni adresse IP. Ce transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne. Laisser l'option désactivée suffit à ce qu'aucune donnée ne quitte l'Espace européen.

PRESTATAIRE	CE QU'IL FAIT	LIEU DU TRAITEMENT	DROIT DE L'OPÉRATEUR
OVH SAS (OVHcloud)	Hébergement de l'application, de la base de données, des documents et des sauvegardes ; envoi des courriels	France	français
Scaleway SAS	Génération de texte par des modèles ouverts, production des QCM, flashcards et exercices, reformulation des recherches web, versions accessibles des documents	France	français
Mistral AI	Génération de texte (modèles Mistral), transcription de la dictée vocale, relais de Scaleway	France	français
Infomaniak Network SA	Modèle de génération de texte proposé par défaut (Gemma 4 31B)	Suisse (décision d'adéquation)	suisse
DataCrunch Oy	Génération des icônes d'assistants	Finlande	finlandais
Google Cloud France SARL	Lecture des documents déposés et description de leurs images (Vertex AI), synthèse vocale, modèles Gemini si l'enseignant les choisit	Union européenne	français, groupe américain

PRESTATAIRE	CE QU'IL FAIT	LIEU DU TRAITEMENT	DROIT DE L'OPÉRATEUR
Microsoft Ireland Operations Ltd	Modèles GPT si l'enseignant les choisit, génération d'icônes (Azure OpenAI, zone de données européenne)	Union européenne	irlandais, groupe américain
Pinecone Systems Inc.	Recherche dans les documents du cours : vectorisation des documents et des questions posées	Irlande	américain
Google Custom Search	Recherche web, seulement si l'enseignant l'active sur un assistant : reçoit des mots-clés, jamais le message de l'élève	États-Unis (clauses contractuelles types)	français, groupe américain

- **Opérateurs relevant du droit américain.** Google Cloud France SARL, Microsoft Ireland Operations Ltd et Pinecone Systems Inc. traitent les données dans l'Union : ce n'est pas un transfert au sens de l'article 44 du RGPD, mais ces sociétés restent soumises aux lois de leur pays d'origine (CLOUD Act, FISA 702).
- **Le choix du modèle appartient à l'enseignant.** Le modèle proposé par défaut est hébergé par Infomaniak, en Suisse, pays couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne. Un modèle servi par Mistral AI ou par Scaleway garde la génération des réponses chez un opérateur français.
- **Aucun entraînement.** Chaque prestataire est encadré par un accord de sous-traitance au sens de l'article 28, et chaque fournisseur d'IA s'est engagé contractuellement à ne pas utiliser les données pour entraîner ses modèles.
- **Journalisation des abus chez Google.** Une requête que le contrôle automatique de Google signale comme suspecte peut être conservée 90 jours, dans l'Union, sans servir à l'entraînement ; une exemption a été demandée.
- **Conversation vocale en temps réel : suspendue** pour tous les utilisateurs, faute d'un service qui traite la voix dans l'Union. La dictée vocale, transcrite en France, n'est pas concernée.
- **Paiement en ligne.** Une licence individuelle réglée par carte passe par Stripe Payments Europe (Irlande), qui ne reçoit que les données de facturation du souscripteur, jamais de données d'élève. Un établissement règle par virement ou par mandat administratif.

6 Combien de temps elles sont conservées

Les données de l'année scolaire sont supprimées automatiquement chaque 15 août.

DONNÉES	DURÉE DE CONSERVATION
Conversations, réponses aux exercices, messages du chat de classe	Jusqu'au 15 août suivant, puis suppression automatique
Classes, groupes et inscriptions transmis par le GAR	Jusqu'au 15 août suivant
Comptes élèves	Supprimés après 1 an sans connexion, ou à la demande
Comptes enseignants	Anonymisés après 3 ans sans connexion, ou à la demande
Documents déposés par l'enseignant	Tant que son compte existe
Fichiers joints à une conversation pour analyse	Supprimés dans l'heure, 24 heures au plus
Voix de l'élève (dictée vocale)	Aucune conservation : seul le texte transcrit rejoint la conversation
Données de connexion en base (adresse IP, navigateur)	30 jours
Journaux du serveur web ; journaux applicatifs	14 jours ; 4 semaines
Journal des opérations d'administration	1 an
Statistiques d'usage pseudonymisées	25 mois
Trace des demandes d'exercice des droits, sans nom ni adresse	3 ans
Sauvegardes chiffrées	30 jours
Facturation	10 ans (obligation comptable)

Une donnée supprimée disparaît aussitôt du service ; elle ne subsiste que dans les sauvegardes déjà constituées, jusqu'à leur expiration trente jours plus tard.

7 Sécurité

Les mesures ci-dessous sont celles que publient la politique de confidentialité et l'annexe III du contrat. Le détail de la configuration ne se publie pas.

- **Échanges chiffrés.** HTTPS obligatoire, TLS 1.2 et 1.3 seulement ; en-tête HSTS d'un an, sous-domaines compris.
- **Mots de passe.** Hachés par bcrypt avec un sel propre à chaque compte, jamais conservés en clair. Les comptes ouverts par le GAR ou par Microsoft 365 n'en ont aucun chez 1cours1bot.
- **Sessions.** Jetons aléatoires de 512 bits, dans des cookies inaccessibles aux scripts de la page et transmis seulement en HTTPS ; protection contre la falsification de requêtes (CSRF).
- **Cloisonnement.** Chaque compte n'accède qu'à ses propres données ; un enseignant ne lit les conversations de ses élèves que si le suivi est activé.
- **Sauvegardes.** Quotidiennes, chiffrées avant d'être déposées hors site, conservées 30 jours. La clé qui permet de les déchiffrer n'est pas sur le serveur. Une restauration complète a été éprouvée en août 2026 ; en cas de sinistre, la perte se limite aux modifications de la journée.
- **Administration.** Accès aux données de production réservé à l'exploitant, selon le principe du moindre privilège ; les opérations d'administration sont journalisées et conservées un an.
- **Mises en production.** Plus d'un millier de tests automatisés sont joués avant chaque déploiement et le bloquent en cas d'échec ; les mises à jour de sécurité critiques sont appliquées sans délai.
- **Incidents.** Procédure documentée ; en cas de violation de données, le responsable de traitement (le ministère pour un accès par le GAR) est informé sous 48 heures.

8 Intelligence artificielle

- **Transparence.** Les réponses des assistants sont produites par des modèles de langage, ce que l'interface signale à l'élève (article 50 du règlement européen sur l'IA).
- **L'enseignant garde la main.** Il fournit les documents, rédige les consignes, choisit le modèle de chaque assistant, et peut lui interdire de répondre faute de source fiable. Un exerciceur guide l'élève sans lui donner la réponse.
- **Aucune décision automatisée.** 1cours1bot ne note pas, ne classe pas, n'oriente pas et ne dresse aucun profil (article 22 du RGPD).
- **Aucun entraînement** des modèles sur les échanges : chaque fournisseur s'y est engagé contractuellement.
- **Des limites dites.** Comme tout modèle de langage, un assistant peut se tromper, surtout quand la réponse ne se trouve pas dans les documents fournis.
- **Un cadre.** Conçu dans l'esprit du cadre d'usage de l'IA en éducation publié par le ministère en juin 2025 : l'IA reste sous la main du professeur.

9 Accès et comptes

- **Par le médiacentre de l'ENT (GAR).** Sur demande de l'établissement (son nom et son UAI, à contact@1cours1bot.fr), son abonnement est ouvert dans le GAR ; son responsable d'affectation attribue ensuite la ressource aux enseignants et aux classes dans la console d'affectation. Aucun mot de passe de plus, et les classes viennent de l'annuaire de l'établissement.
- **Avec Microsoft 365 Éducation.** Connexion par le compte de l'établissement, sans mot de passe chez 1cours1bot. Le profil, enseignant ou élève, découle de la licence attribuée par l'établissement ; sans licence Éducation, ou avec un compte Microsoft personnel, la connexion est refusée.
- **Comptes 1cours1bot.** Un enseignant s'inscrit avec son adresse électronique ; ses élèves ont un compte sous pseudonyme, sans adresse électronique obligatoire.
- **Sans compte.** Un assistant peut aussi s'ouvrir par un simple lien : le visiteur choisit un pseudonyme, et rien ne l'identifie.

10 Droits des personnes, information des familles

- **Auprès du responsable de traitement.** Les droits s'exercent auprès de lui ; Eidolon l'assiste, et lui transmet toute demande reçue directement.
- **En libre-service.** Chaque usager télécharge lui-même ses données depuis « Mon compte » : un récapitulatif lisible (.docx) et une copie complète réutilisable (JSON). Il peut aussi y supprimer son compte.
- **Sous 72 heures.** Une demande écrite reçoit réponse sous 72 heures, sauf cas complexe ; le délai légal est d'un mois. Une attestation de suppression est fournie sur demande.
- **Information des familles.** Elle revient au responsable de traitement. L'application fournit à l'enseignant un modèle de document à remettre aux familles ; pour un accès par le GAR, les mentions d'information du GAR s'appliquent.
- **Mineurs.** Aucune date de naissance ni pièce d'identité n'est demandée, et les pseudonymes sont recommandés pour les élèves.

11 Accessibilité

Déclaration d'accessibilité (RGAA) : en préparation. Sont déjà disponibles :

- une police adaptée aux lecteurs dyslexiques et l'agrandissement du texte, que l'enseignant active pour chaque assistant ;
- la lecture à voix haute de chaque réponse, et la dictée vocale, transcrite en France ;
- les versions accessibles d'un document : texte simplifié, reformulé ou traduit, images décrites ;
- la transformation d'un assistant pour un autre public, par traduction ou simplification ;
- un thème sombre.

Toute difficulté d'accès peut être signalée à contact@1cours1bot.fr.

12 Commander

Licence établissement

tous les enseignants en premium, exercices inclus

Moins de 500 élèves	600 € par an
---------------------	-----------------

De 500 à 1 000 élèves	1 200 € par an
-----------------------	-------------------

Plus de 1 000 élèves	2 000 € par an
----------------------	-------------------

Pack de 10 licences individuelles pour expérimenter, déduit d'une licence établissement la même année	640 € par an
--	-----------------

Licence individuelle un enseignant	80 € par an, ou 10 € par mois
---------------------------------------	----------------------------------

Académies, DRANE et collectivités

packs de licences premium, attribuées par l'institution depuis son espace de gestion

10 licences soit 5,33 € par enseignant et par mois	640 € par an
---	-----------------

100 licences soit 3,33 € par enseignant et par mois	4 000 € par an
--	-------------------

1 000 licences soit 2 € par enseignant et par mois	24 000 € par an
---	--------------------

Prix en euros, TVA non applicable, article 293 B du CGI. Grille de mars 2026. **Pour essayer** : 3 mois premium offerts à tout nouvel enseignant, sans engagement.

1

Devis sur simple demande à contact@1cours1bot.fr.

2

Bon de commande signé du chef d'établissement.

3

Activation des comptes à la date choisie.

4

Facture déposée sur Chorus Pro, paiement à 30 jours.

Dépense imputable sur les crédits pédagogiques de l'établissement (article L. 211-8 du code de l'éducation). Sous le seuil de dispense de procédure (60 000 € HT depuis le 1er avril 2026), la commande se passe de gré à gré, sans mise en concurrence.

13 Documents

En ligne

- Politique de confidentialité : 1cours1bot.fr/confidentialite
- Politique de cookies : 1cours1bot.fr/cookies
- Conditions générales d'utilisation : 1cours1bot.fr/termes
- Mentions légales et conditions générales de vente : 1cours1bot.fr/mentions-legales
- Exercer ses droits : 1cours1bot.fr/vosdroits
- Questions fréquentes : 1cours1bot.fr/faq
- Contrat de sous-traitance, modèle vierge : 1cours1bot.fr/1cours1bot_contrat_sous_traitance_modele.pdf
- Grille tarifaire des établissements : 1cours1bot.fr/1cours1bot_grille_tarifaire_etablissements.pdf
- Grille tarifaire des DRANE et collectivités : 1cours1bot.fr/1cours1bot_grille_tarifaire_drane.pdf
- Présentation en une page : 1cours1bot.fr/1cours1bot_presentation_etablissement.pdf

Sur demande, à contact@1cours1bot.fr

- **L'analyse d'impact (AIPD)** réalisée par l'éditeur, en version simplifiée : les risques, les mesures et le plan d'action, sans les éléments techniques qui pourraient fragiliser la sécurité de l'application. De quoi nourrir l'analyse du responsable de traitement. La version complète a été versée au dossier de la ressource auprès du GAR.
- L'extrait du registre des activités de traitement (article 30) tenu par Eidolon en qualité de sous-traitant.
- Le contrat de sous-traitance prérempli au nom de l'établissement.
- La convention de responsabilité conjointe, pour une académie, une DRANE ou une collectivité.
- La synthèse de la procédure de gestion des violations de données.
- Un devis.

Version du 15 octobre 2026. Ce dossier résume la politique de confidentialité et le contrat de sous-traitance, qui font foi en cas d'écart.

Eidolon, SARL au capital de 3 000 €, 8 rue des Conserveries, 85100 Les Sables-d'Olonne · SIRET 101 854 784 00010 · RCS La Roche-sur-Yon 101 854 784 · TVA non applicable, article 293 B du CGI
contact@1cours1bot.fr · 1cours1bot.fr